

## REGION BRETAGNE

### Délibération n°16\_DFB\_SBUD\_05

#### CONSEIL REGIONAL

24, 25 et 26 mars 2016

#### DELIBERATION

### Fiscalité indirecte Taux pour 2016

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1<sup>er</sup> mars 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 24 mars 2016 à 16h00 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN , Président du Conseil régional.

**Étaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS (départ à 20 heures 45) Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLLOT(départ à 20 heures 30) , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE( départ 19 heures), Madame Delphine DAVID (départ à 20 heures 45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD (départ à 16heures 48 retour à 17 heures 40), Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 21 heures 05), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER (départ à 19 heures 45 retour à 20 heures 15) , Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (départ à 19 heures), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMASIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI à partir de 16 heures), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Emeric SALMON à partir de 19 heures) Madame Laurence DUFFAUD (pouvoir donné à André CROCQ de 16 heures 48 à

## REGION BRETAGNE

17 heures40) , Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 21 heures 05), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR à partir de 16 heures), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC(pouvoir donné à Nicole LE PEIH à partir de 16 heures), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD à partir de 16 heures), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 16 heures 30, puis à Gérard LAHELLEC à partir de 19heures 45), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF à partir de 19 heures) ,Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Martin MEYRIER à partir de 16 heures)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 14 mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission des finances du 21 mars 2016 ;

Et après en avoir délibéré ;

### DECIDE

(Les groupes Front National, et Droite, Centre et Régionalistes votent contre)

**-DE FIXER** le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur (cartes grises) à 51€ par cheval-vapeur à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016 ;

**-DE RECONDUIRE** l'exonération de 50 % de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules en faveur des véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen des énergies « propres » (énergie électrique, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superéthanol E85), visés à l'article 1599 *novodecies* A du code général des impôts ;

**-DE MAINTENIR** le taux de la taxe sur les permis de conduire à 0€ ;

Conformément à l'article 1599 *sexdecies* du code général des impôts, ces taux ainsi que leurs exonérations resteront applicables tant qu'ils ne seront pas modifiés.

Envoyé en préfecture le 30/03/2016

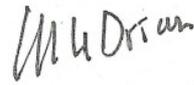
Reçu en préfecture le 30/03/2016

Affiché le

ID : 035-233500016-20160324-16\_DFB\_SBUD\_05-DE

**REGION BRETAGNE**

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian